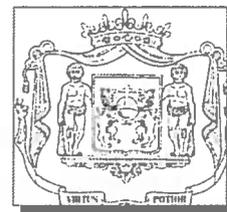


MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tèl : 05 62 05 93 30 / **Fax** : 05 62 63 26 64

Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix-huit novembre 19h30 le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la mairie de la commune, sous la présidence Monsieur ERIC BONNET, Maire, suivant convocation du 12 Novembre 2020

Présents : BONNET Éric, MORLAAS-COURTIES Pascal, AUBIAN Jean Bernard, DUPUY Sylvain, ABADIE Éric, BARBE-MORLAAS-COURTIES Marie-Line, BOUE Emilie, LACAZE Stéphane, SAINT VIGNES Maryse, SOENEN Antoine

Absent excusé : Monsieur DARNAUD Didier

Secrétaire de séance : Monsieur Eric ABADIE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 22 octobre 2020
- Délibération : Agent recenseur : indemnité frais de déplacements + indemnité de formations
- Délibération : Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président d'EPCI
- Délibération : Transfert de compétences PLUI
- Délibération : Décision modificative budgétaire
- Suivi travaux salle de sports
- Bulletin municipal
- Suivi des travaux d'adressage
- Questions diverses
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal APPROUVE le compte rendu

Par : 10 voix POUR voix CONTRE voix APPROUVE

DELIBERATION : Agent recenseur indemnités frais de déplacements + indemnité de formation

Monsieur le Maire expose d'indemniser les frais de déplacements ainsi que les 2 demies-journées de formations de l'agent recenseur, Mme Audrey SAINTE CROIX, à hauteur de :

- Frais de déplacements : 150 €
- Frais de formations : 25 € par chaque séance de formation.
-

Le Conseil Municipal APPROUVE

PAR 10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 VOIX ABSTENTION
-------------------------	----------------------	--------------------------

TRANSFERTS des pouvoirs de polices Spéciales des maires au président de EPCI

Dans les domaines déterminés par la loi (voirie, assainissement, déchets, aire d'accueil des gens du voyage et habitat) les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de l'intercommunalité.

La loi permet cependant au maire de s'opposer à ce transfert automatique. Il doit pour cela notifier son opposition au président de l'EPCI dans les 6 mois qui suivent l'élection de ce dernier.

Monsieur le Maire prendra un arrêté refusant le transfert de plein droit de l'ensemble des pouvoirs de police administrative spéciale du Maire au Président de la Communautés de Communes de Val de Gers.

DELIBERATION : Transfert de compétences PLUI

Monsieur le maire nous fait savoir que le président de la Communauté de Communes de Val de Gers est contre ce transfert de compétences.

Le Conseil Municipal souhaite garder la compétence urbanisme.

Le Conseil Municipal APPROUVE

PAR 10 voix POUR

voix CONTRE

voix ABSTENTION

DELIBERATION : Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :
-suite à un remboursement anticipée du prêt référencé n° 00001751906 auprès du Crédit Agricole, le capital et les intérêts n'ont pas été prévu au budget 2020,
-suite à une erreur matérielle sur l'article 6573 (participation exceptionnelle pour le budget panneaux photovoltaïques)
Il convient de modifier comme suit le budget :

N° COMPTE	SECTION	MOUVEMENT
2131	Investissement - Dépenses	-24 100,00 €
1641	Investissement -Dépenses	24 100,00 €
6573	Fonctionnement – Dépenses	6 500,00 €
6061	Fonctionnement – Dépenses	-2 000,00 €
60632	Fonctionnement – Dépenses	-750,00 €
613	Fonctionnement – Dépenses	-350,00 €
61521	Fonctionnement – Dépenses	-500,00 €
615231	Fonctionnement – Dépenses	-400,00 €
61551	Fonctionnement – Dépenses	-1 000,00 €
617	Fonctionnement – Dépenses	-900,00 €
618	Fonctionnement – Dépenses	-200,00 €
6450	Fonctionnement – Dépenses	-400,00 €

Le Conseil Municipal APPROUVE

PAR 10 voix POUR

voix CONTRE

voix ABSTENTION

TRAVAUX SALLE DE SPORT

Le traçage est fini

Le peintre vient lundi 23 novembre pour finir les vestiaires et les retouches

Reste des finitions aux autres entreprises

Réceptions des travaux 01 décembre 2020

Reste à payer : Pour la salle des sports : 59 315 €

Pour les panneaux photovoltaïques : 17 090 €

Bulletin Municipal

En cours de réalisation

Poussière D'étoile

Suite à la crise sanitaire, seul le Conseil Municipal sera présent le 05 décembre à 9h.

Adressage

Une réunion de la commission est prévue le 19 novembre à 17h

QUESTIONS DIVERSES

Projet abri bus : MR SOENEN Antoine s'occupe du projet.

Sapins de Noël : Ils seront commandés chez Bertacco.

Salle des sports : Une rencontre doit être faite entre Le District du Gers de football et Monsieur le Maire pour les conditions d'utilisation.

Aire de jeux : Reste à mettre en place, la table de tennis de table et les tables de pique-nique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Eric BONNET

